

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD132

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. - À la fin du premier alinéa de l'article L. 515-26 du code de l'environnement, les mots : «du présent code» sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.